

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE BASSECOURT DU MERCREDI 21 FEVRIER 2018, A 20H00, A L'ADMINISTRATION COMMUNALE, ESPACE SETAG, 1^{ER} ETAGE

Ordre du jour :

- 1. Salutations.
- 2. Désignation du président de l'assemblée.
- 3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 12 juin 2014.
- 4. Décider et approuver l'investissement relatif à la rénovation du hangar des Vieilles Forges.
- 5. Décider le principe de la rénovation de la loge Essert Jacques.
- 6. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.
- 7. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.
- 8. Désigner le représentant bourgeois à la commission du Triage forestier Rangiers-Sorne.
- 9. Divers.

Bureau de l'assemblée :

Président : M. Alain Christe

Secrétaire : M. Claude Crevoisier

Scrutateurs : MM. Maurice Christe et Pierre Voyame

Nombre d'ayants droit présents : 16

Convocation : publication dans le Journal officiel de la

République et Canton du Jura no 3 du 24 janvier 2018 et envoi d'un tous-ménages à

tous les habitants de Bassecourt

1. Salutations et souhaits de bienvenue

Il est 20h00 lorsque M. François Rebetez président en charge de la commission bourgeoise, ouvre l'assemblée en souhaitant une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes à l'assemblée de ce jour.

Il adresse un salut particulier à M. Raoul Jaeggi, conseiller communal en charge du dicastère «Bourgeoisie, Forêts et Pâturages » ainsi qu'à M. Claude Crevoisier, secrétaire communal adjoint en charge des affaires bourgeoises.

2. Désignation du président de l'assemblée

M. François Rebetez rappelle que conformément à l'article 111, alinéa 2 de la Loi sur les communes (RSU 190.11) et à l'article 17, alinéa 1, chiffre 2 du règlement d'organisation de la commune mixte de Bassecourt, l'assemblée choisit parmi ses membres son président.

Suite à une proposition émanant des rangs de l'assemblée, M. Alain Christe est nommé tacitement comme président de l'assemblée de ce jour.

Celui-ci s'assure alors que le droit de vote des personnes présentes n'est pas contesté. Il invite par ailleurs l'assemblée à faire des propositions pour la nomination de deux scrutateurs.

A l'issue d'une courte discussion, MM. Maurice Christe et Pierre Voyame sont désignés à cet effet. Les prénommés procèdent ensuite au comptage des ayants droit présents. Au total, ceux-ci sont au nombre de seize.

M. le Président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour. Sur proposition de M. François Rebetez, la teneur du point 4 est amendée comme suit :

Rénovation du hangar des Vieilles forges :

- a) discuter et approuver le projet ;
- b) voter un crédit de Fr. 460'000.- pour l'exécution des travaux et donner compétence à la commission bourgeoise pour fixer le montant de la location afin de garantir la couverture des charges découlant de l'investissement net final

A cet instant de l'assemblée, Mme et M. Norbert et Denise Christe interviennent et déclarent qu'ils n'ont pas reçu la convocation à l'assemblée de ce jour.

Consécutivement à cette intervention, il s'ensuit une courte discussion au terme de laquelle est admis que chaque ayant droit recevra à l'avenir une convocation personnelle, accompagnée du P.V. de l'assemblée précédente.

3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 12 juin 2014

Le P.V. de l'assemblée du 12 juin 2014, rédigé et lu par M. Claude Crevoisier, secrétaire communal adjoint responsable des affaires bourgeoises, est approuvé tacitement avec remerciements à son auteur.

4. Rénovation du hangar des Vieilles forges :

- a) discuter et approuver le projet ;
- b) voter un crédit de Fr. 460'000.- pour l'exécution des travaux et donner compétence à la commission bourgeoise pour fixer le montant de la location afin de garantir la couverture des charges découlant de l'investissement net final
- M. le Président constate tout d'abord que l'entrée en matière n'est pas combattue. Il rappelle qu'une question avait été posée lors de la dernière assemblée bourgeoise concernant la rénovation du hangar des Vieilles forges. Il indique ensuite que la présentation de ce point de l'ordre du jour incombera à M. François Rebetez, président en charge de la commission bourgeoise.

M. Rebetez déclare en résumé ce qui suit :

Le hangar des Vieilles forges se compose des bâtiments nos 39 et 41 érigés sur le feuillet d'immeuble no 3453 du ban de Bassecourt, sis au lieu-dit «rue des Vieilles Forges». Ces bâtiments sont en très mauvais état.

Concernant le feuillet d'immeuble no 3453, il a une contenance de 1757 m2 et est affecté à la zone à bâtir MA, zone mixte destinée à l'habitation et aux activités qui n'engendrent que peu de nuisances.

Au cours de ces 5 dernières années, les faits marquants liés au dossier du hangar des Vieilles forges ont été les suivants :

2012	Avant-projet de construction de locaux pour le Triage forestier. Partenaires non intéressés.
2015	Evacuation des locaux en raison de lour dangeresité

2015 Evacuation des locaux en raison de leur dangerosité.

Départ de l'équipe forestière du Triage à Glovelier. Non aboutissement de la proposition tendant à collaborer avec un privé en lui octroyant un droit de superficie.

2017 Projet de remise en état du hangar.

Les principales caractéristiques du projet qui est soumis à l'approbation de l'assemblée de ce jour sont :

- a) conservation et rénovation de la partie garage ;
- b) réhabilitation complète de la partie en bois comprenant l'aménagement d'une surface exploitable de 270 m2, avec possibilité de compartimentage; l'ouverture de 6 portes en façade Ouest et la pose d'une nouvelle charpente et couverture.

En principe, le nouvel hangar sera loué à un seul locataire. Cas échéant, un supplément de location sera perçu pour l'utilisation du terrain attenant.

Au total, le projet est devisé à Fr. 460'000.-. Son coût détaillé s'établit comme suit :

Coûts2

Travaux	Montant
Démontage + évacuation des 2 hangars (Forfait)	CHF 10 900.00
Démontage + évacuation toiture partie en dur (Forfait)	CHF 2 500.00
Revêtement bitumineux, collecteurs, béton armé	CHF 95 542.05
Hangar, construction en bois + couverture	CHF 159 246.15
Ferblanterie	CHF 12 000.00
Portes sectionnelles	CHF 34 500.00
Travaux préparatoires isolation	CHF 15 000.00
Isolation	CHF 60 000.00
Réfection garage (toilettes, carnotzet, fenêtres, peinture)	CHF 15 000.00
Réserve FMB	CHF 5 000.00
Électricité	CHF 25 512.20
Frais secondaires, divers et imprévus (env. 5%)	24 799.60
TOTAL (Prix TTC)	CHF 460 000.00



M. le Président remercie M. Rebetez de sa parfaite présentation et ouvre la discussion.

Compte tenu de l'état actuel du hangar des Vieilles forges, M. Pierre Voyame demande si la Bourgeoisie est assurée en cas d'accident. Il relève également que le hangar des Vieilles forges est situé non loin de la Sorne. Aussi souhaiterait-il également savoir si des mesures de protection seront prises pour prévenir les risques liés à d'éventuelles crues de ce cour d'eau.

- M. François Rebetez lui répond que la Bourgeoisie est assurée en cas d'accident. Concernant les mesures de protection contre d'éventuelles crues de la Sorne, il indique qu'une rencontre avec la commission des digues aura lieu prochainement pour discuter de cette problématique.
- M. Voyame précise que la dénomination de la commission chargée de l'entretien et de la surveillance des cours d'eau est «commission des berges» et non des digues.

- M. Raoul Jaeggi prend la parole et fait observer que Bassecourt dispose d'une carte des dangers naturels qui permet de définir une stratégie pour lutter contre les risques naturels. La mise en œuvre des mesures de protection nécessite d'identifier les besoins et de programmer leur réalisation, en fonction de leur degré de priorité et des disponibilités financières de la Commune.
- M. Damien Guerdat souligne que le devis des travaux de Fr. 460'000.- comprend l'ensemble des travaux à exécuter, y compris les aménagements extérieurs. Il précise que du bois de Bassecourt sera utilisé pour la nouvelle construction, mais sans pour autant générer une économie sur le coût global des travaux.
- M. Alain Christe souhaiterait savoir si la provision financière destinée à l'entretien des bâtiments est épuisée.
- M. François Rebetez, «avec les réserves d'usage», lui répond par l'affirmative.

Constatant que la parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion et invite les ayants droit présents à passer au vote.

Dans un premier temps, ceux-ci, à main levée et à l'unanimité, approuvent le projet de rénovation du hangar des Vieilles forges tel qu'il leur a été soumis.

Lors d'un second vote, sur un mode décisionnel et un score identiques, les ayants droit présents acceptent de voter un crédit de Fr. 460'000.- pour l'exécution des travaux et de donner compétence à la commission bourgeoise pour fixer le montant de la location afin de garantir la couverture des charges découlant de l'investissement net final.

5. Décider le principe de la rénovation de la loge Essert Jacques

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. le Président cède à nouveau la parole à M. François Rebetez pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Dans un premier temps, M. Rabetez rappelle que la question de l'avenir de la loge Essert Jacques a déjà été abordée à diverses reprises ces dernières années, soit :

- 2014 Rejet du projet de rénovation de la partie habitable par l'assemblée bourgeoise.
 2015 Nouveau projet de rénovation comprenant la rénovation de la partie habitable et l'aménagement de box à chevaux. Il est écarté par le Conseil communal en 2016 en raison du risque financier trop important.
- 2016 Recherche de partenaires privés afin de valoriser la loge. Etude et analyse des projets réceptionnés.
- 2017 Parmi 12 projets sélectionnés, aucun n'est retenu. A signaler que bon nombre de projets présentés étaient incompatibles avec l'affectation de la zone.
- 2018 Etude d'un projet de rénovation de la loge portant sur la partie habitable et le secteur de l'ancienne étable.

Les travaux envisagés et/ou prévus sont les suivants :

Partie habitable (70 m2) : changement du mode de chauffage, remplacement des installations sanitaires, des fenêtres ainsi que des revêtements intérieurs. L'installation électrique sera également entièrement rénovée.

Secteur étable (250 m2): aménagement d'une porte d'entrée sera en façade Sud, Modification de la charpente afin d'améliorer la distribution intérieure des locaux. Révision complète des installations électriques ainsi que réfection des sols et des façades.

A signaler que la partie réservée aux activités découlant de l'estivage du bétail sera conservée en l'état. Pour l'heure et bien que la Commune mixte de Haute-Sorne entrepose divers objets et machines dans ce secteur, aucune location n'est exigée par la

Bourgeoisie. En l'occurrence, cette mesure vise à compenser les travaux d'entretien exécutés par la Commune dans le bâtiment qui abrite l'UAPE.

M. le Président remercie M. Rebetez de ses explications et ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il invite les ayants droit présents à passer au vote.

Ceux-ci, à main levée et à l'unanimité, approuvent le principe de rénovation de la loge Essert Jacques sur la base du projet qui leur a été présenté par M. Rebetez.

6. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise

Tout d'abord, M. le Président confirme qu'il renonce à briguer un nouveau au sein de la commission. Après de nombreuses années au service de la Bourgeoisie, il estime avoir le droit de se consacrer à autre chose. Parmi les principales préoccupations de la commission, celle consistant à garantir la représentation de la Bourgeoisie de Bassecourt au sein de la commission du triage forestier de Haute-Sorne est essentielle selon M. Christe. Le projet de règlement bourgeois élaboré par la Commission va dans ce sens.

Concernant M. Christian Voyame, il semblerait qu'il ne soit plus véritablement intéressé.

Constatant que l'entrée en matière n'est pas combattue, M. le Président communique ensuite que trois personnes ont fait acte de candidature à ce jour. Il s'agit de MM. Damien Guerdat, François Rebetez et Otto Schindler. Il manque donc deux candidat-e-s.

M. le président invite les personnes intéressées à s'annoncer.

Aucun ayant droit présent n'annonce sa candidature.

Une discussion s'engage néanmoins parmi les rangs de l'assemblée. A cette occasion, M.Damien Guerdat précise que la Commission siège environ sept fois par année.

Finalement, Mme Danièle Christe Jaeggi et M. Christian Voyame acceptent de faire partie de la commission.

Les propos tenus par M. Alain Christe ainsi que la décision prise par Danièle Christe Jaeggi et M. Christian Voyame sont accueillis par des applaudissements.

Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent

M. le Président constate que les candidat-e-s ne sont pas plus nombreux que les postes à pourvoir, de sorte que l'assemblée n'aura pas à se prononcer au travers d'un vote.

8. Désigner le représentant bourgeois à la commission du triage forestier du Noir-Bois

M. le Président introduit cet objet. Il indique que la commission bourgeoise se bat depuis plusieurs années pour conserver un représentant à la commission du triage forestier du Noir-Bois. Le nouveau projet de règlement qu'elle a élaboré va dans ce sens.

M. le président s'enquiert ensuite auprès de l'assemblée si une personne est disposée à assumer cette fonction.

En la circonstance, il constate que les candidat-e-s ne se bousculent pas au portillon.

Une courte discussion s'engage alors. A l'issue de cette dernière, M. Christian Voyame accepte d'occuper la fonction de représentant bourgeois à la commission du triage forestier Rangier-Sorne Sa candidature n'est pas contestée. Il est donc désigné tacitement.

L'assemblée applaudit et M. le Président remercie M. Voyame de son engagement en faveur de la Bourgeoisie de Bassecourt.

9. Divers et imprévu

- M. Pierre Voyame sollicite la parole et déclare/demande ce qui suit :
- L'arboretum est très mal entretenu. Il faut faire quelque chose. La société des chasseurs «La Diana» est disposée à collaborer. Il faut s'adresser son président, M. Jean-Luc Berberat, à Courfaivre.
 - M. François Rebetez lui répond que des travaux ont débuté. Ils ont malheureusement été stoppés par l'Office de l'environnement. Celui-ci exige qu'une demande de permis de construire soit déposée. Dans l'immédiat, un sentier sera néanmoins aménagé sommairement et le panneau signalétique redressé.
- Qui est en charge de l'entretien des pâturages ? Un meilleur suivi s'impose.
 - M. François Rebetez communique que l'entretien des pâturages incombe aux agriculteurs et à la Bourgeoisie.
 - M. Alain Christe relève que l'entretien des pâturages fait notamment défaut depuis qu'il a été mis fin au contrat de travail du berger, M. Philippe Sprunger.
 - M. Maurice Christe estime qu'un courrier doit être adressé aux agriculteurs pour leur rappeler certaines obligations en matière d'entretien des pâturages. Par ailleurs, il déplore le fait que M. David Allimann soit contraint d'estiver son bétail sur les pâturages bourgeois de Soulce.
 - M. Alain Christe lui répond que les secteurs du pâturage bourgeois de Bassecourt ont été répartis entre les agriculteurs en fonction du nombre d'UGB de chacun.
 - M. Pierre Voyame estime que le principe de l'égalité de traitement n'est pas respecté en la circonstance.

Concluant son intervention, M. Voyame souhaiterait que les bourgeois-ses soient conviés à une visite des biens et propriétés de la Bourgeoisie. De son point de vue, cette visite pourrait s'achever par un pique-nique

Enfin, il remercie les membres de la Commission bourgeoise pour le travail fourni.

M. François Rebetez intervient à son tour pour adresser un chaleureux merci à son collègue, M. Alain Christe, qui a décidé de mettre un terme à son mandat au sein de la commission. Il souligne qu'Alain a été membre de la commission durant 18 ans, qu'il n'a pas ménagé sa peine et a toujours défendu les intérêts bien compris de la Bourgeoisie.

A son tour, M. Raoul Jaeggi demande la parole et se présente brièvement. Il communique qu'il est en charge du dicastère «Bourgeoisies, forêts et pâturages», sans l'avoir choisi véritablement. En fait, ses collègues qui étaient déjà membres du conseil communal précédent, ont décidé de conserver leur dicastère. Le choix était donc restreint. M. Jaeggi transmet ensuite les salutations du Conseil communal et s'engage à faire de son mieux tant pour la Bourgeoisie que pour la commune mixte de Haute-Sorne. Si les bourgeois expriment des doléances, il ne manquera pas de les transmettre à qui de droit. Concluant son intervention, il se dit fort intéressé par les affaires bourgeoises. Actuellement, il précise qu'il se familiarise avec les questions liées à la gestion des forêts, avec le concours de M. Justin Morel, garde forestier ayant obtenu son diplôme récemment.

A propos du prénommé, M. Jaeggi signale qu'il a effectué un travail de diplôme particulièrement intéressant consacré au triage forestier de la Haute-Sorne. Si des personnes souhaitent prendre connaissance de ce travail, c'est très volontiers qu'il leur en fera parvenir un exemplaire.

Les interventions de M. Rebetez et Jaeggi sont suivies par des applaudissements.

- M. Norbert Christe demande des explications concernant le fonctionnement du triage forestier du Noir-Bois.
- M. Alain Christe les lui fournit. Il s'attache plus particulièrement à décrire le mode de fonctionnement en matière d'adjudication des coupes de bois. Il relève que ce mode n'est pas toujours satisfaisant dans la mesure où il privilégie exclusivement les entreprises locales, au détriment parfois des intérêts de la Bourgeoisie. En l'occurrence, la commission bourgeoise a proposé un autre mode d'adjudication, qui tienne compte des dispositions légales en vigueur en matière de marchés publiques. Elle n'a malheureusement pas été entendue par le Conseil communal.

Terminant son intervention, M. Christe souhaite que les intérêts des Bourgeoisies soient mieux pris en compte au niveau du triage forestier Rangiers-Sorne. Il est d'avis que les Bourgeoisies doivent nécessairement disposer d'un représentant au sein de la commission du triage.

Du point de vue de M. Norbert Christe, le fonctionnement du triage forestier manque de clarté

M. Raoul Jaeggi communique qu'il s'engage à réétudier la problématique de la gestion des forêts et à procéder à des réajustements si cela est nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président, non sans avoir préalablement remercié les ayants droit présents, les intervenants et les personnes qui ont accepté de faire acte de candidature à la commission bourgeoise, clôt l'assemblée. Il est 22h06.

Au nom de l'Assemblée bourgeoise Le président Le secrétaire

A. Christe C. Crevoisier

Situation



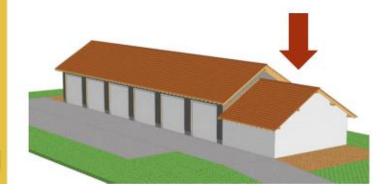
Bâtiments n°39 et 41 Parcelle de 1757 m² Zone MA

Rappel

2012	Avant-projet de construction de locaux pour le triage forestier. Partenaires non intéressés.
2015	On ordonne l'évacuation des locaux dangereux et leurs alentours.
2016	Départ de l'équipe forestière du triage à Glovelier
2016	Proposition de droit de superficie à un privé.
2017	Projet de remise en état pour location.

Projet

• Conservation de la partie «garage», rénovée.

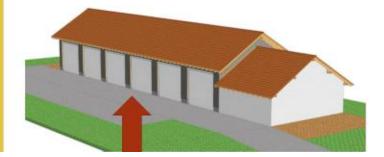


E

E

Projet

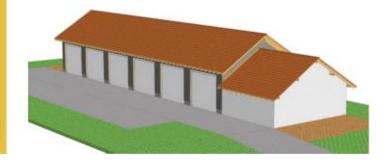
- Nouvelle structure, façades et couverture pour la partie en bois.
- 270 m², séparable en 6 box.



E

Projet

- Mise en location, si possible à un seul locataire.
- · Location du terrain en supplément.



E

1er vote

Décider le principe de la rénovation du hangar des Vieilles Forges





Coûts

Travaux	Montant
Démontage + évacuation des 2 hangars (Forfait)	CHF 10 900.00
Démontage + évacuation toiture partie en dur (Forfait)	CHF 2 500.00
Revêtement bitumineux, collecteurs, béton armé	CHF 95 542.05
Hangar, construction en bois + couverture	CHF 159 246.15
Ferblanterie	CHF 12 000.00
Portes sectionnelles	CHF 34 500.00
Travaux préparatoires isolation	CHF 15 000.00
Isolation	CHF 60 000.00
Réfection garage (toilettes, carnotzet, fenêtres, peinture)	CHF 15 000,00
Réserve FMB	CHF 5 000,00
Électricité	CHF 25 512.20
Frais secondaires, divers et imprévus (env. 5%)	24 799.60
TOTAL (Prix TTC)	CHF 460 000.00



2ème vote

Approuver l'investissement de CHF 460'000.-

relatif à la rénovation du hangar des Vieilles Forges

et donner compétence à la commission des affaires bourgeoise pour fixer un montant de location couvrant la charge sur le budget bourgeois.

E

Décider le principe de rénovation de la loge Essert Jacques.

Rappel

Projet de rénovation de la partie habitable seule, refusé en assemblée bourgeoise.

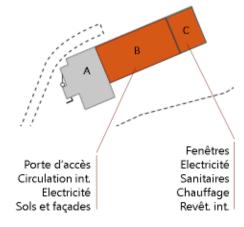
E

Études

2015	Projet de rénovation de la partie habitable avec aménagement de box à chevaux, refusé en 2016 par le conseil communal.
2016	Annonce de mise en location en partenariat ouvert avec projet privés. Visites et réceptions de projets.
2017	Aucun projet retenu sur 12 contacts.
2018	Projet de rénovation complète yc. remise en état partie rural

Principe de rénovation

- A Estivage
- B Ancienne étable
- C Habitation



F

Objectif : location de l'ensemble





E

Maintien de l'estivage: passage et accès à la stabulation.